



ASSOCIATION CHARENTAISE DE PROTECTION  
DE LA NATURE ET D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

## Développement des énergies renouvelables (ENR) pour la sauvegarde du climat et dans le respect de la biodiversité

### POSITION DE CHARENTE NATURE

#### Le choix de la sobriété et des énergies renouvelables

Le premier levier de la transition énergétique que soutient Charente Nature est **la sobriété énergétique**, c'est-à-dire la diminution de nos demandes en énergie par des changements d'organisations collectives, de modes de vie et de comportements. Toute production d'énergie, même renouvelable, ayant un impact sur l'environnement et la biodiversité, la meilleure énergie est celle que nous n'avons pas besoin de consommer, donc de produire. Les mesures de sobriété énergétiques peuvent être collectives et/ou individuelles, concerner l'ensemble de la population française ou des secteurs particuliers. Il s'agit d'éviter les excès et les gaspillages (ex : éclairage public, commercial, individuel), de mutualiser certaines dépenses énergétiques (ex : covoiturage, transports en commun), de créer les infrastructures et les conditions économiques et sociales pour permettre ces réductions et ces mutualisations (ex : isolation des bâtiments privés et publics). Le deuxième levier de la transition énergétique réside dans **la production des énergies renouvelables**, dont les impacts sur l'environnement et la biodiversité sont bien moindres que ceux des énergies fossiles et du nucléaire.

#### La sauvegarde de la biodiversité

Enrayer la perte multifactorielle de la biodiversité et lutter contre le changement climatique vont de pair. Concrètement, nous abordons les projets de production d'énergies renouvelables au cas par cas et en examinant les interrelations entre les différentes composantes de chaque projet (données scientifiques, pertinence climatique, pertinence énergétique, pertinence écologique, prise en compte de la population locale...). Nos argumentaires reposent sur l'évaluation des enjeux de biodiversité qui est déterminante (préservation d'espèces animales et végétales et d'habitats patrimoniaux). A ce sujet, dans le cadre de la démarche « Éviter - réduire - compenser », nous privilégions le principe important d'« évitement ». Les critères d'économie de l'espace naturel agricole, et forestier sont fondamentaux.

#### L'équité sociale

Le développement des énergies renouvelables génère des revenus financiers pour les investisseurs, les propriétaires et les collectivités.

Pour les exploitations agricoles engagées pour le climat et la biodiversité, sur des superficies ou selon des puissances limitées (« agrivoltaïsme », méthanisation, éolien...), cela peut leur permettre de générer un complément de revenu, participant à leur équilibre financier et assurer ainsi leur pérennité sur le territoire.

Tout projet d'ENR doit comporter un volet « conditionnalités financières » consacré à des projets locaux de développement de la sobriété énergétique.

Angoulême, le 2 février 2024 Le Bureau



Impasse Lautrette - 16000 Angoulême  
Tél : 05 45 91 89 70 • [charentenature@charente-nature.org](mailto:charentenature@charente-nature.org)

[www.charente-nature.org](http://www.charente-nature.org)

Affiliée à France Nature Environnement & France Nature Environnement Nouvelle Aquitaine,  
membre de Poitou-Charentes Nature